

PLATEFORME ÉLECTORALE DE LA FTQ

**Élections québécoises
Octobre 2018**



Conseil général – 21 février 2018

TABLE DES MATIÈRES

MILIEU DE TRAVAIL	6
1. Rétablir les pleins droits à la libre négociation et à la liberté d'association.....	6
2. Moderniser le régime de santé et de sécurité au travail	6
3. Augmenter le salaire minimum à 15 \$.....	7
4. Interdire les clauses de disparité de traitement.....	7
5. Mettre en œuvre des mesures de conciliation travail – vie personnelle	8
6. Encadrer les agences de placement temporaire.....	8
7. Moderniser les dispositions anti-briseurs de grève.....	9
8. Améliorer l'accès à la Loi sur les décrets de convention collective	9
9. Lutter contre la discrimination systémique et pour l'intégration en emploi des personnes discriminées	10
SERVICES PUBLICS	10
10. Réinvestir massivement en santé et en éducation.....	10
11. Améliorer l'accès au système d'éducation à tous les niveaux et développer la formation professionnelle et continue de la main-d'œuvre.....	11
12. Assurer l'accessibilité des services de garde éducatifs à la petite enfance	12
13. Développer la prévention et la première ligne en santé ainsi que les soins pour les personnes âgées, tout en mettant fin à la privatisation	13
14. Instaurer un régime public d'assurance médicaments et capacités institutionnelles pour contrôler le coût des médicaments	13
15. Améliorer la rémunération globale des employées et employés de l'État québécois	14
ÉCONOMIE, EMPLOIS ET FISCALITÉ.....	15
16. Adopter un plan québécois de transition juste vers une économie verte et « sans pétrole » 15	
17. Prévoir une transition juste pour les travailleurs et travailleuses qui seront touchés par la numérisation de l'économie.....	16
18. Concevoir une politique industrielle innovante et durable	16

19. Augmenter les taux d'imposition des mieux nantis et lutter contre les paradis fiscaux de manière efficace	17
20. Assurer l'équité fiscale entre les grandes multinationales de l'économie numérique et les entreprises nationales	18
21. Imposer des exigences en matière de création d'emploi à l'octroi d'aides gouvernementales.....	18
DÉMOCRATIE ET LANGUE	20
22. Restaurer un dialogue social fort à travers l'ensemble des régions axé sur le développement socioéconomique local et régional.....	20
23. Adopter un nouveau mode de scrutin mixte proportionnel.....	20
24. Renforcer et augmenter le financement des mesures de francisation.....	21

Lors des élections générales d'octobre 2018, la FTQ et ses syndicats affiliés souhaitent l'élection d'un gouvernement qui s'engagera résolument à promouvoir un régime de justice sociale, de dignité de la personne et de liberté démocratique.

C'est pour contribuer à atteindre ce résultat que la FTQ et ses syndicats affiliés rendent publique une plateforme électorale : elle contient des propositions pour améliorer les droits et les conditions de vie de la majorité des travailleuses et des travailleurs du Québec.

Cette plateforme, adoptée lors du Conseil général de la FTQ du 21 février 2018, propose plusieurs grands chantiers prioritaires, par exemple :

- ▶ Le maintien et le développement de services publics de qualité et universellement accessibles;
- ▶ De mettre sur pied une assurance médicaments universelle et publique;
- ▶ Des mesures aidant la conciliation travail – vie personnelle;
- ▶ Un salaire minimum viable pour toutes et tous;
- ▶ Un plan québécois pour une transition juste vers une économie verte et sans pétrole.

MILIEU DE TRAVAIL

La FTQ place au cœur de ses actions la valorisation et la promotion de milieux de travail sains. Toutes et tous ont le droit d'évoluer dans un environnement juste et équitable, un milieu de travail sécuritaire, sans discrimination et dans lequel les conditions de travail permettent l'atteinte d'un niveau de vie décent, de même que la conciliation harmonieuse du travail et de la vie personnelle.

1. Rétablir les pleins droits à la libre négociation et à la liberté d'association

Porté par l'austérité et la réingénierie de l'État, le gouvernement libéral a multiplié les attaques envers le droit du travail et les libertés syndicales. Il n'a pas hésité à ouvrir des brèches inquiétantes dans le *Code du travail*, comme dans le cas municipal ou dans celui des travailleurs et des travailleuses agricoles, pour affaiblir le rapport de force en faveur des employeurs. Autre exemple, il n'a rien fait pour permettre aux travailleurs forestiers d'exercer leurs libertés syndicales. En agissant ainsi, le gouvernement a affaibli les droits de se syndiquer, de négocier et d'exercer la grève dans ces secteurs. Enfin, à plus d'une reprise, il a brandi ou exécuté la menace de lois spéciales pour forcer la main à des milliers de travailleurs et de travailleuses, au détriment de leur liberté de négociation.

La FTQ est convaincue que l'État et les lois du travail doivent garantir l'équilibre des forces entre employeurs et travailleurs et travailleuses. C'est pourquoi elle réclame le respect des libertés syndicales telles que le droit à la libre négociation et le droit d'association. La FTQ s'attend à ce que le prochain gouvernement respecte les processus de négociation collective et cesse de recourir aux lois spéciales.

2. Moderniser le régime de santé et de sécurité au travail

Encore aujourd'hui, trop de gens se blessent au travail ou y perdent la vie. En 2016, le Québec a enregistré 217 décès, et ce, sans compter les maladies professionnelles non reconnues. Chaque décès dû au travail est une mort de trop! Or, le moyen le plus efficace pour réduire le nombre d'accidents mortels au travail et l'ensemble des accidents et maladies professionnelles, c'est la prévention. Pourtant, des dispositions à cet effet existent dans la *Loi sur la santé et sur la sécurité du travail*, mais elles ne sont pas appliquées, par exemple, sur les chantiers de construction et dans plusieurs autres secteurs. À ce jour, plus de 75 % des travailleurs et des travailleuses ne sont pas couverts par ces mécanismes.

De l'avis de la FTQ, les mécanismes de prévention et de participation sont tout à fait adaptables aux réalités actuelles des entreprises, et ce, dans tous les secteurs, incluant la construction. La FTQ demande d'étendre à l'ensemble des secteurs les quatre mécanismes de prévention et de participation prévus à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, à savoir la mise en œuvre du programme de prévention et du programme de santé, la création du comité paritaire de santé et de sécurité du travail (même dans les petits milieux de travail) et la nomination d'un représentant à la prévention.

3. Augmenter le salaire minimum à 15 \$

La FTQ revendique depuis longtemps que le niveau du salaire minimum soit relevé pour permettre à une personne travaillant à temps plein à ce taux de vivre dignement. La croissance des inégalités dans les sociétés occidentales et dans le monde inquiète. Le pouvoir d'achat des bas salariés recule ou stagne. Il est inadmissible que, dans une société riche comme le Québec, des gens continuent de vivre sous le seuil de la pauvreté. Il faut se donner collectivement les moyens de mieux répartir les richesses et de lutter contre les inégalités.

Le salaire minimum québécois doit être un salaire viable. La FTQ demande une hausse graduelle du salaire minimum à 15 \$ l'heure. Sans nuire à l'emploi, une telle hausse profitera à des centaines de milliers de personnes tout en permettant de soutenir la consommation des ménages et la croissance économique locale.

4. Interdire les clauses de disparité de traitement

En 1999, le Québec a décidé d'interdire les clauses de disparité de traitement (CDT), couramment appelées « clauses orphelin » ou « rémunération à double palier », parce qu'elles induisent une discrimination indirecte basée sur l'âge. Cependant, une faille dans la *Loi sur les normes du travail* est exploitée par les employeurs pour imposer des reculs dans les régimes complémentaires de retraite et les assurances complémentaire de santé. Des conflits de travail majeurs résultent de cette situation (par exemple, en 2016, dans les entreprises Brault & Martineau, Resco et Ciment Lafarge). Ces conflits occasionnent des coûts importants pour les familles et les communautés touchées.

Tous les partis à l'Assemblée nationale ont une résolution de congrès leur demandant de corriger cette injustice intergénérationnelle. Il y a unanimité. Il est donc temps de passer à l'action. La FTQ demande que l'interdiction des disparités de traitement soit étendue à toutes les conditions de

travail, incluant les avantages négociés tels que les régimes de retraite et les assurances complémentaires de santé.

5. *Mettre en œuvre des mesures de conciliation travail – vie personnelle*

Dans notre quotidien, les exigences croissantes des milieux de travail entrent en conflit avec tout ce qui compose notre vie personnelle : prendre soin des enfants ou d'un proche malade, participer à des activités sociales ou culturelles, jouer son rôle citoyen, assister à des activités de formation en dehors des heures de travail, etc. On note également que les inégalités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail persistent et ont un impact important sur notre capacité à concilier les différentes sphères de la vie.

Au cœur de cet enjeu crucial : le temps. Disposer de « plus de temps » signifie l'accès à plus de congés parentaux et familiaux ainsi qu'à davantage de vacances. Concilier commande aussi des heures de travail et des horaires décents. Présentement, la *Loi sur les normes du travail* demeure silencieuse, par exemple sur l'affichage des horaires, les changements d'horaire ou la disponibilité sur appel. C'est pourquoi la FTQ revendique des changements législatifs, en particulier une loi-cadre sur la conciliation travail-famille, pour contraindre les employeurs à s'engager dans une démarche avec les personnes employées afin de déterminer les mesures à mettre en place pour une réelle conciliation travail – vie personnelle.

6. *Encadrer les agences de placement temporaire*

Au nom de la flexibilité, les employeurs ont de plus en plus recours aux services d'agences de placement temporaire, qui leur permettent de contourner leurs obligations à l'égard de leurs salariés. Les agences de placement temporaire ne créent pas d'emplois, elles agissent à titre d'intermédiaire entre un lieu de travail et une personne à la recherche d'un emploi. Certaines interdisent même aux entreprises utilisatrices d'offrir un poste régulier au personnel provenant des agences, retenant ainsi ces personnes salariées dans la précarité. Les agences offrent de mauvaises conditions de travail, ne donnent pas accès à la formation ni à des protections en matière de santé et de sécurité au travail.

La relation triangulaire entre l'entreprise cliente, l'agence et la personne salariée place celle-ci dans une position difficile quand vient le temps de faire reconnaître ses droits. En effet, il devient complexe d'identifier qui est le véritable employeur au sens de la loi. Les agences et les employeurs ont beau jeu de se renvoyer la balle quant à leurs responsabilités respectives.

Rappelons que le Québec est la seule province où les agences de placement temporaire ne sont pas encadrées légalement. La centrale demande une réglementation plus ferme de ces agences, notamment une clarification de leurs responsabilités, de manière à améliorer les conditions de travail des personnes placées et de s'assurer du respect de leurs droits.

7. Moderniser les dispositions anti-briseurs de grève

À l'origine (1977), ces dispositions visaient notamment à réduire le nombre, la durée et la violence des conflits de travail en évitant les confrontations entre les grévistes et les briseurs de grève (ou travailleurs de remplacement) sur les lignes de piquetage. Aujourd'hui, les nouvelles technologies et l'Internet facilitent la tâche aux employeurs malveillants qui veulent contourner la loi lors d'un conflit de travail. Même dans des industries manufacturières, il est devenu possible d'opérer des machines ou des sites de production à distance. Force est de constater que les dispositions anti-briseurs de grève présentes dans le *Code du travail* doivent être mises à jour.

Pour prendre en compte ce nouvel environnement de travail, la FTQ demande que la notion d'établissement (l'article 109 du *Code du travail*) soit modifiée afin d'y inclure tout lieu où les salariés exécutent leurs fonctions normales et habituelles.

8. Améliorer l'accès à la Loi sur les décrets de convention collective

Unique en Amérique du Nord, la *Loi sur les décrets de convention collective* (LDCC) permet d'étendre l'application de certaines clauses d'une convention collective à des travailleurs et des travailleuses non syndiqués de certains secteurs. Ce mécanisme permet à des milliers de personnes d'avoir accès à des avantages sociaux (ex. : régime d'assurance collective) qui ne leur seraient jamais accessibles autrement.

Malheureusement, sous la pression de certains employeurs qui réclamaient l'abolition de la loi, le gouvernement a cherché à plusieurs reprises à en réduire la portée. Pourtant, cette loi répond à des besoins qui ne sont pas couverts par les autres lois du travail. Face aux défis que posent la hausse des inégalités sociales et la précarité grandissante de l'emploi, la FTQ estime que la LDCC demeure un outil important de lutte contre les inégalités socioéconomiques.

La FTQ demande que le gouvernement facilite l'accès à la LDCC de manière à ce que les personnes œuvrant dans les milieux de travail précaires et composés de petits établissements (ex. : résidences pour personnes âgées, dépanneurs, etc.) puissent bénéficier de meilleures conditions de travail.

9. Lutter contre la discrimination systémique et pour l'intégration en emploi des personnes discriminées

Malgré les chartes protégeant les droits et libertés, le profilage racial, le racisme et la discrimination continuent d'exister. Les personnes handicapées, immigrantes, autochtones, membres de minorités visibles ou sexuelles continuent de subir diverses formes de discrimination systémique notamment en matière d'emploi, de logement, de justice, de santé, de services sociaux et d'éducation. Dans les milieux de travail, la discrimination systémique s'observe entre autres par la non-reconnaissance des acquis, l'accès inégal à l'embauche ou aux promotions, des formes de harcèlement, un taux anormalement élevé de précarité ou de chômage, etc.

La FTQ est fondée sur les valeurs d'équité, de solidarité et de dignité. Dans une perspective de justice sociale, elle lutte pour le respect des droits de toutes et de tous. C'est pourquoi la FTQ s'attend à ce que le prochain gouvernement combatte la discrimination sous toutes ses formes, particulièrement sur le terrain de l'emploi et du travail. La centrale réclame une lutte de tous les instants pour faire tomber les barrières qui empêchent certains groupes de participer pleinement au marché de l'emploi, mais aussi à la vie sociale, économique et culturelle.

SERVICES PUBLICS

Depuis 2014, le Québec a vécu un processus de réduction drastique des dépenses publiques. L'austérité libérale a causé des torts immenses à la population. Parmi eux, mentionnons les coupes budgétaires brutales dans les deux grands réseaux (santé, éducation); un affaiblissement des centres de la petite enfance; des offres salariales insignifiantes aux travailleurs et travailleuses du secteur public; et une attaque injuste contre les retraites des employés municipaux.

10. Réinvestir massivement en santé et en éducation

Les mesures d'austérité ont coûté cher à la population. Cette politique de compressions budgétaires a eu des conséquences importantes sur les services et les programmes sociaux offerts.

Pendant ce temps, le gouvernement a accumulé des surplus sur le dos des Québécoises et des Québécois. Ce sont eux qui, tout au long du mandat libéral, ont vu leur accès aux établissements de santé et aux services spécialisés dans les écoles diminuer sournoisement. Les réinvestissements annoncés récemment sont loin de mettre fin aux cycles de compressions. Ils ne suffiront même pas à rattraper les coupes des dernières années.

Les services publics jouent un rôle déterminant dans la redistribution de la richesse et dans le développement économique du Québec, particulièrement en région. Des services publics et des programmes sociaux accessibles, de qualité et financés adéquatement constituent le meilleur rempart contre les inégalités sociales et des outils formidables pour assurer l'égalité des chances.

La tarification des services publics s'est accrue de manière importante pendant les années de gouvernement libéral. Les tarifs réduisent l'égalité des chances, tout particulièrement en matière d'éducation et de santé.

Plutôt que de voir les budgets en éducation et en santé comme des investissements stratégiques dans le potentiel économique et social du Québec, le gouvernement libéral les voit comme des dépenses qu'il préfère réduire au profit de paiements sur la dette (Fonds des générations) et de baisses d'impôts pré-électorales. Pour la FTQ, une telle gestion des finances publiques est inacceptable. Les surplus budgétaires doivent plutôt être utilisés pour rétablir le financement des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

11. Améliorer l'accès au système d'éducation à tous les niveaux et développer la formation professionnelle et continue de la main-d'œuvre

Au cours des dernières années, le milieu de l'éducation a subi d'importantes compressions budgétaires. Celles-ci ont des conséquences directes pour tous celles et ceux qui font vivre le réseau quotidiennement, de même que pour les infrastructures dont l'état de délabrement est critique. De plus, les changements qui surviennent dans les milieux de travail, tout particulièrement ceux liés à la numérisation de l'économie, suscitent des besoins grandissants en matière de formation des adultes en emploi et sans emploi.

Dans ce contexte, l'éducation et la formation ont un rôle capital à jouer. Elles constituent toutes deux des solutions pour lutter contre les inégalités sociales puisqu'elles favorisent le développement personnel et social, ainsi que l'intégration, le maintien et la progression en emploi des personnes.

La FTQ exige des réinvestissements afin d'améliorer l'accessibilité et de diminuer la pression sur les employées et employés de l'État. Les investissements doivent aussi permettre d'améliorer les services directs aux étudiantes et étudiants, notamment les services spécialisés. Ils doivent aussi mieux financer la formation continue et le développement des compétences. L'amélioration de l'offre de formation à temps partiel, puis la valorisation de la formation en emploi, telle que développée par les comités sectoriels, doivent aussi être priorités.

12. Assurer l'accessibilité des services de garde éducatifs à la petite enfance

Sous prétexte de le moderniser, le gouvernement libéral s'est acharné, au cours des dernières années, à affaiblir le réseau des services de garde éducatifs au Québec en ouvrant toute grande la porte aux garderies commerciales privées. Outre les coupes budgétaires, plusieurs mesures telles que l'augmentation notable des tarifs (désormais modulés selon le revenu), les sanctions pour les « places fantômes » ainsi que des règles restrictives quant à la création de nouvelles places en centres de la petite enfance (CPE) ont sensiblement mis en péril la qualité et l'accessibilité de ce réseau.

Pourtant, l'excellence du modèle des CPE n'est plus à démontrer : il permet aux hommes et aux femmes de demeurer actifs sur le marché du travail lorsqu'ils fondent une famille; il a contribué à la hausse de l'activité des femmes sur le marché du travail; il a aussi facilité l'insertion des enfants provenant de différents milieux socioéconomiques dans le réseau préscolaire. Il s'agit d'un outil important pour soutenir l'égalité des chances au Québec et pour lutter contre les inégalités.

Il est pressant d'agir pour protéger et renforcer le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. Afin de garantir la qualité des services et l'accessibilité, la FTQ estime que le gouvernement doit assurer un financement public adéquat afin de ramener une politique tarifaire favorisant l'accessibilité et développer de nouvelles places à contribution réduite dans les centres de la petite enfance et dans les milieux familiaux.

13. Développer la prévention et la première ligne en santé ainsi que les soins pour les personnes âgées, tout en mettant fin à la privatisation

La FTQ a toujours prôné la préservation ainsi que l'amélioration du régime de santé public et universel. On ne choisit pas d'être malade. Il est donc essentiel de maintenir un accès équitable aux services et aux soins. Les ratés des réformes initiées par le ministre Barrette de même que son parti pris pour le secteur privé ont considérablement bouleversé le réseau. Les fusions à grande échelle diminuent l'accessibilité ainsi que la qualité des soins et services. Elles étouffent les missions de prévention et de services sociaux tout en rendant la couverture publique de plus en plus incomplète et incohérente.

Il faut arrêter de structurer l'accès ainsi que les soins et les services autour du médecin et de l'hôpital. C'est une logique qui dessert l'innovation dont on a besoin pour améliorer l'accessibilité. La reconnaissance et la valorisation du travail d'équipe et des initiatives interprofessionnelles ont un rôle important à jouer.

Les réorganisations et les « réinventions » du réseau doivent cesser. Le personnel est à bout de souffle. Ce qui manque cruellement, ce sont les ressources. À l'exclusion de la rémunération des médecins, des compressions peuvent être observées partout dans le réseau : dans les budgets d'établissements, la santé publique, les soins à domicile et les soins pour les personnes âgées. Les coupes et les compressions ont éprouvé autant les travailleurs et les travailleuses que les patientes et patients.

La FTQ considère que des réinvestissements substantiels doivent être faits afin de bonifier la première ligne en soins de santé et de services sociaux, les soins de longue durée et les soins à domicile. Et parce qu'il exerce une pression énorme sur le réseau, le mode de rémunération des médecins doit être revu.

14. Instaurer un régime public d'assurance médicaments et capacités institutionnelles pour contrôler le coût des médicaments

Au Québec, le régime d'assurance médicaments comporte une composante publique et une autre privée. Le régime public offre une protection qui assure les mêmes garanties de base pour les personnes les plus vulnérables de même que pour les travailleurs et travailleuses qui ne bénéficient pas d'une assurance privée. Les différents régimes privés assurent quant à eux le reste de la population active. C'est une réalité qui génère de graves injustices et qui a des conséquences désastreuses pour la population et coûteuses pour les finances publiques.

Il y a encore des Québécoises et Québécois qui se privent de médicaments faute de moyens. De plus, les personnes rémunérées au salaire minimum ou qui travaillent à temps partiel paient des primes démesurément élevées par rapport à leurs revenus. Dans les milieux de travail syndiqués, les travailleurs et travailleuses peinent à négocier des améliorations à leurs conditions de travail en raison des coûts de plus en plus importants de l'assurance médicaments.

Il est temps d'assurer l'accessibilité au médicament pour tous. Un régime public et universel permettrait d'améliorer l'accès, l'équité, l'efficacité, l'efficience, la sécurité et la qualité, au bénéfice de toutes et tous. La FTQ demande la mise en place d'un tel régime afin que l'on se dote, collectivement, de capacités institutionnelles permettant de contrôler le coût des médicaments. Les obstacles à l'adoption d'un tel régime ne sont pas économiques, mais politiques. Il faut y remédier.

15. Améliorer la rémunération globale des employées et employés de l'État québécois

La rémunération globale, incluant le salaire, le régime de retraite et les autres avantages sociaux, des personnes salariées de l'État continue d'accuser un important retard par rapport aux autres travailleurs et travailleuses québécois. Ce retard constitue encore aujourd'hui un obstacle à l'attraction et à la rétention de la main-d'œuvre au sein des services publics québécois.

En 2017, l'Institut de la statistique du Québec évaluait l'écart de rémunération globale entre les salariées et salariés de l'État québécois et les « autres salariés québécois » à - 8,6 %. Ce retard salarial rend difficile le recrutement de nouvelles personnes dans les réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation tout particulièrement.

Pour la FTQ, un effort important de rattrapage s'impose. Il faut rémunérer adéquatement et équitablement celles et ceux qui donnent, quotidiennement, à la population québécoise, les services publics de qualité dont elle a besoin.

ÉCONOMIE, EMPLOIS ET FISCALITÉ

Les changements climatiques, technologiques et économiques auxquels le Québec est confronté représentent des risques, mais aussi des opportunités pour se positionner à l'échelle mondiale. Le Québec doit se doter d'une stratégie de développement économique cohérente et structurante qui mettra de l'avant des politiques économiques axées sur le bien-être des personnes et des communautés. Ces politiques doivent prendre appui sur une fiscalité progressive et des mesures interventionnistes pour aider tous les secteurs d'activités à relever leurs défis respectifs.

16. Adopter un plan québécois de transition juste vers une économie verte et « sans pétrole »

Au cours des prochaines années, le réchauffement de la planète risque de multiplier les dérèglements météorologiques (inondations, feux de forêt, montée des eaux, sécheresse, etc.) et de mettre en péril les modes de vie et l'équilibre des sociétés. Pour éviter le pire, les pays du monde entier se sont engagés à fournir des efforts considérables pour ralentir le réchauffement climatique. L'objectif du Québec : réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport au niveau de 1990 d'ici 2020, et de 37,5 % d'ici 2030. Le temps presse et les actions à prendre doivent être draconiennes.

Il faut changer en profondeur les manières de se déplacer, de se chauffer, de consommer, de produire des biens et des services, d'occuper le territoire. Surtout, il faut viser l'élimination des produits pétroliers comme source d'énergie, car ils sont responsables de 80 % des émissions de GES au Québec. Malheureusement, le gouvernement libéral encourage l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières à des fins économiques. Ce faisant, il trahit ses propres engagements et met à risque la santé et la sécurité des communautés ainsi que l'intégrité des écosystèmes.

Pourtant, le Québec dispose de tous les atouts pour s'affranchir du pétrole et s'engager dans une transition vers une économie plus verte, fondée sur des énergies renouvelables et un modèle de développement durable. Ce virage entraînera une restructuration majeure de l'économie et du marché du travail. De nouveaux secteurs d'activité émergeront; d'autres déclineront. Des milliers d'emplois seront perdus; d'autres seront créés et plusieurs se transformeront. Sans implication cohérente de l'État et des partenaires sociaux, cette transition risque d'être désordonnée et de laisser pour compte des milliers de travailleurs et de travailleuses, et leurs communautés.

La FTQ demande la mise en œuvre rapide d'un plan de transition juste, pour que les coûts humains, sociaux et économiques de ces changements soient assumés par l'ensemble de la société. Ce plan doit prévoir des investissements considérables pour soutenir et accompagner les secteurs d'activité, les communautés et, surtout, les travailleurs et travailleuses les plus à risque. Il doit mettre en place les mesures d'adaptation au marché du travail et de diversification économique pour pallier les contrecoups de la transition. Enfin, le plan de transition juste vers une économie verte doit viser l'équité et s'appuyer sur un dialogue social continu.

17. Prévoir une transition juste pour les travailleurs et travailleuses qui seront touchés par la numérisation de l'économie

Le Québec connaît une numérisation rapide de son économie. L'intelligence artificielle, les métadonnées, l'impression 3D, les biotechnologies, la robotique ou encore l'Internet des objets ne sont que quelques manifestations concrètes de cette nouvelle économie. Ces technologies affecteront tous les secteurs d'activité. Pour certaines personnes, ces changements technologiques sont synonymes de progrès économique, social et politique. D'autres estiment cependant que si des mesures ne sont pas prises, la numérisation de l'économie engendrera des défis de taille, notamment un chômage structurel important, une situation de sous-emploi chronique (précarité) et des inégalités croissantes dans les revenus ainsi que dans les possibilités de travail.

La FTQ reconnaît que la révolution numérique offre un ensemble sans précédent d'outils pour stimuler la croissance et la productivité, créer de la richesse et améliorer la société tout entière. Cependant, dans cet univers numérisé, il importe que ces transformations contribuent à créer des emplois de qualité pour tous et toutes et non pour une minorité d'individus ayant des compétences élevées.

Afin d'offrir les meilleures chances d'emploi à tous et à toutes, la FTQ prône un meilleur accès à des programmes d'éducation, à de la formation qualifiante et transférable, à des services de placement et de reclassement pour les travailleurs et travailleuses touchés par ces changements, à des mesures de soutien du revenu spécifiques à la période de transition imposée par cette transformation numérique.

18. Concevoir une politique industrielle innovante et durable

Plusieurs mutations, notamment la vive concurrence internationale, le déplacement du poids économique vers l'Asie, l'exportation sans transformation locale des ressources naturelles et la numérisation de l'économie, modifient profondément et rapidement le tissu productif du Québec. De plus, le déclin structurel du secteur manufacturier inquiète. Tous ces bouleversements ont trop

souvent des impacts négatifs sur l'emploi, ce qui ne se fait pas sans heurts pour les travailleurs et les travailleuses.

Dans ce contexte, la FTQ exige une stratégie de développement industriel cohérente et structurante dont l'objectif prioritaire sera la création d'emplois de qualité. Cette politique doit aussi déployer tous les moyens nécessaires pour réduire les GES, développer de nouveaux secteurs verts, accroître les activités de 2^e et 3^e transformations, développer les régions et relancer le secteur manufacturier. De grands chantiers comme l'électrification et le développement des transports collectifs, la rénovation écoénergétique et l'intensification de la construction en bois doivent être encouragés et soutenus activement. Cette politique doit aussi prévoir des mesures et des investissements visant à accompagner et aider les entreprises dans certains secteurs (ex. : modernisation, innovation, restructuration, etc.), et à soutenir les communautés locales dans la diversification de leur tissu industriel. Enfin, il ne faut surtout pas négliger les PME qui sont fortement ancrées dans leur communauté, qui font tourner l'économie locale et régionale, et qui ont un impact structurant sur le tissu industriel des régions.

19. Augmenter les taux d'imposition des mieux nantis et lutter contre les paradis fiscaux de manière efficace

Au Québec, les inégalités socioéconomiques persistent et tendent à s'accroître. Depuis plusieurs années, le gouvernement a réduit la progressivité de l'impôt sur le revenu et favorisé l'allègement des obligations fiscales pour une minorité de contribuables fortunés. Pendant ce temps, les revenus et le pouvoir d'achat de la majorité des travailleurs et des travailleuses stagnent, et des centaines de milliers de personnes restent dans la pauvreté. Toutes ces personnes ont été plus durement touchées par les politiques d'austérité que les contribuables plus aisés.

De plus, le Québec n'échappe pas aux pratiques d'évitement fiscal ni au recours aux paradis fiscaux qui ont éclaboussé de nombreuses juridictions à travers le monde. Chaque année, des sommes substantielles échappent au Trésor public à cause du transfert de richesse opéré par les grandes entreprises, les institutions financières et certains individus très fortunés, généralement en toute légalité et avec la complicité de professionnels aguerris. Ces pratiques privent la société québécoise de ressources pour soutenir et maintenir des services publics et des programmes sociaux de qualité. La lutte contre toutes les formes de contournement des obligations fiscales doit donc devenir une priorité.

La FTQ demande une révision de la fiscalité qui assure la juste contribution de tous. La centrale souhaite notamment la mise en place d'un impôt minimum pour les grandes entreprises ainsi que la création de paliers d'imposition supplémentaires pour les revenus des particuliers les plus nantis.

Elle s'attend aussi à ce que soient mises en œuvre des mesures vigoureuses et soutenues pour résoudre le problème de l'évitement fiscal et du recours aux paradis fiscaux.

20. Assurer l'équité fiscale entre les grandes multinationales de l'économie numérique et les entreprises nationales

Présentement, les géants du Web (Google, Apple, Facebook, Amazon, Netflix, Spotify, etc.) offrent des services et des produits (commerce en ligne) sans être soumis aux mêmes règles que les entreprises québécoises qui offrent des services équivalents. Au plan fiscal, ces multinationales, pour la plupart américaines, disposent d'un avantage concurrentiel certain en ne percevant pas les taxes à la consommation (TPS et TVQ) auprès de leur clientèle québécoise. De plus, ces mêmes entreprises numériques donnent accès à des contenus culturels sans contribuer à leur financement, une des obligations liées à la réglementation visant la culture et les médias. Cette réalité pénalise les créateurs, les producteurs, les éditeurs, les diffuseurs et les travailleurs et travailleuses d'ici qui ne peuvent récolter les fruits de leur travail. Non seulement le gouvernement se prive de revenus en agissant ainsi, mais il crée une situation d'iniquité fiscale à l'égard des entreprises québécoises.

L'identité et la souveraineté culturelle québécoise, de même que l'industrie médiatique, constituent une richesse collective à préserver. La FTQ demande l'équité fiscale entre les entreprises nationales et étrangères qui sont actives sur le Web et estime que ces dernières doivent prélever les mêmes taxes et être soumises au même cadre législatif et réglementaire que les entreprises québécoises.

21. Imposer des exigences en matière de création d'emploi à l'octroi d'aides gouvernementales

L'État contribue activement au dynamisme des entreprises d'ici à travers les dépenses fiscales, l'octroi de subventions ou de tarifs préférentiels, d'électricité notamment. Cependant, l'ensemble de ces mesures d'aide constituent un important manque à gagner pour le gouvernement. Qui plus est, les entreprises bénéficiaires ne tiennent parfois pas leurs engagements en matière de création d'emplois ou de retombées économiques locales.

La FTQ reconnaît que ces mesures peuvent jouer un rôle essentiel dans la création d'emplois et la diversification du tissu économique. Cependant, compte tenu des sommes publiques engagées, la centrale juge impératif de procéder à une révision complète des mesures fiscales d'aide aux entreprises afin de resserrer ou d'abolir celles qui ne sont plus justifiées au plan économique, de renforcer celles qui le sont, et d'en créer de nouvelles s'il y a lieu.

Pour la FTQ, l'objectif principal des mesures fiscales d'aide aux entreprises doit être le maintien et la création d'emplois. Ainsi, toute aide gouvernementale, fiscale et autre doit être conditionnelle à un engagement ferme des entreprises envers, entre autres, la transformation des ressources naturelles, le maintien et la création d'un nombre assez substantiel d'emplois de qualité. Aussi, une obligation de remboursement en cas de non-respect dans une période déterminée à l'avance doit être imposée.

DÉMOCRATIE ET LANGUE

La FTQ défend depuis longtemps le caractère distinct de la société et du modèle québécois. Celui-ci s'exprime notamment à travers une histoire, des institutions, un vivre-ensemble, une vitalité économique et sociale, un État-providence développé, un tissu social diversifié, un régime social et des lois du travail qui favorisent plus d'équité au sein de la société. Ce caractère distinct du Québec est aussi lié à la vitalité de sa langue commune, à ses valeurs et pratiques démocratiques, de même qu'au dynamisme et à la diversité de ses régions.

22. Restaurer un dialogue social fort à travers l'ensemble des régions axé sur le développement socioéconomique local et régional.

Les syndicats sont des acteurs incontournables du développement social et économique des communautés et des régions. Depuis des dizaines d'années, ils portent la voix et les intérêts des travailleurs et des travailleuses dans des lieux de concertation qui regroupent divers acteurs de la société civile. Ces instances influencent les politiques et les stratégies de développement local et régional.

Dans sa politique d'austérité, le gouvernement a considérablement affaibli, et même aboli, plusieurs de ces instances régionales de concertation, comme les Centres locaux de développement (CLD) et les Corporations de développement économique et communautaire (CDEC). Celles-ci étaient pourtant ancrées dans leurs milieux depuis des années et y favorisaient le développement de l'emploi et la vitalité socioéconomique. Elles donnaient une voix aux acteurs de la société civile pour développer leurs régions et leurs communautés à leur image.

Or, le développement des régions ne doit pas être l'affaire des élus et du marché seulement. Le partage du pouvoir et l'implication de la société civile sont incontournables pour assurer le respect des besoins et des priorités des travailleurs et travailleuses, et des populations locales. Dans toutes les régions, il faut renouer avec les structures et les mécanismes du dialogue social pour assurer la pérennité des milieux de vie et la viabilité des projets de développement.

23. Adopter un nouveau mode de scrutin mixte proportionnel

Élections après élections, notre mode de scrutin – le scrutin uninominal majoritaire à un tour – est remis en question. Dans le système actuel, c'est le parti qui fait élire une majorité de députés qui prend le pouvoir, et non pas nécessairement celui ayant obtenu le plus de votes. Ce mode de

scrutin n'accorde donc pas la même valeur à chacun des votes exprimés. Dans ce contexte, il est aussi difficile pour les petits partis de prendre leur place. Ces limites sont dénoncées depuis fort longtemps et ont fait l'objet de plusieurs consensus et critiques constructives à travers différents travaux ces dernières années. Malgré leurs engagements, les partis portés au pouvoir continuent d'écarter une réforme électorale pourtant nécessaire.

La FTQ reconnaît que la société québécoise a évolué et qu'une véritable place doit être faite à la diversité de la représentation et au pluralisme politique. La centrale est donc en faveur d'une réforme du mode de scrutin intégrant des éléments de proportionnalité. La FTQ exige donc des engagements clairs, de la part des politiciens, à appuyer un mode de scrutin proportionnel mixte et à l'introduire dans les meilleurs délais.

24. Renforcer et augmenter le financement des mesures de francisation

Dans son plus récent rapport, la vérificatrice générale a qualifié la francisation au Québec de « fiasco ». Quelle déception d'apprendre que seule une personne immigrante sur trois ayant besoin de cours de français l'avait effectivement obtenu. Les personnes immigrantes ont un rôle important à jouer dans le tissu économique, social et culturel du Québec. Cependant, sans changement de cap majeur dans le processus même d'intégration et de francisation, leur participation au vivre-ensemble risque d'être trop limitée. Ces personnes risquent fort de vivre des formes d'exclusion sociale, économique ou culturelle. De plus, ces politiques ne permettent pas de freiner le recul de la langue française au Québec.

Cette évolution est très préoccupante. Malgré les critiques sévères de la vérificatrice générale, le gouvernement s'enferme dans des actions timorées et des mesures remises à plus tard. La FTQ s'attend à l'affirmation d'une véritable volonté politique en matière de francisation. Outre sa revendication traditionnelle, à savoir l'application de la *Charte de la langue française* dans les entreprises de 50 employés et moins, la FTQ demande le renforcement et l'augmentation des mesures de financement destinées aux personnes immigrantes dans le but de rendre obligatoire la francisation lors de leur installation au Québec.

WC/LC/JON/yh

16-02-2018

Sepb-574